



## Nouveau bailleur sans nouveau contrat

-----  
Par JOYEUXNOEL

Bonjour,

Je suis handicapé, je vis avec mon frère qui handicapé aussi et ma belle soeur dans une maison en location. Nous avons une convention anru avec un loyer maximal à ne pas dépasser. Depuis ce mois, notre bailleur à vendu notre lot à un autre bailleur, nous n'avons pas de nouveau contrat par contre on a un avis d'échéance qui ne correspond pas avec l'ancien. Il n'y fait plus mention de la convention anru. le loyer a déclaré a la caf a été baissé. faut il quand même réglé le montant. Que faut il faire ???